

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-sept mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°5 : 27
Du point n°6 au point n°8 : 28
Du point n°9 au point n°10 : 27
Au point n°11 : 28
Du point n°12 au point n°14 : 29
A partir du point n°15 : 30

Nombre de pouvoirs : 9

Du point n°1 au point n°8 : 9
Du point n°9 au point n°10 : 8
Au point n°11 : 7
Du point n°12 au point n°14 : 8
A partir du point n°15 : 7

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°5 : 36
Du point n°6 au point n°8 : 37
Du point n°9 au point n°11 : 35
A partir du point n°12 : 37

Etant précisé que du point n°32 à n°45 : 36 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes administratifs)

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel (à partir du point n°11), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°15), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique (à partir du point n°6), Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis (du point n°1 au point n°8 puis à partir du point n°12), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BODART Michel, pouvoir donné à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse (jusqu'au point n°10 inclus)
M. BOONAERT Jean-Philippe, pouvoir donné à M. MOUQUET Denis (sauf du point n°9 au point n°11 inclus)
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°14 inclus)
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à Mme FERMENTEL Geneviève
Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à M. DEHAENE Michel
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M. MAHIEU Philippe
M. RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M. THOREZ Jean-Claude
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à M. DELABRE Aimé
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M. HENNEON François-Xavier

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee (a donné pouvoir à Mme LORPHELIN Martine absente)
M. BOONAERT Jean-Philippe (du point n°9 au point n°11 inclus)
M. DELVALLE Jean
Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°5 inclus)
M. FICHEUX Bruno (a donné pouvoir à M. LORIDAN Bernard absent)
M. LORIDAN Bernard
Mme LORPHELIN Martine
M. MOUQUET Denis (du point n°9 au point n°11 inclus)

Secrétaire de séance : M. DELABRE Aimé

Délibération n°2024D077 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Budget Général, affectation de résultat 2023 sur 2024.

Le Vice-président expose au Conseil :

Vu le Compte administratif 2023, présenté et voté ce jour,
Considérant que ce document budgétaire présente :

Pour la section d'investissement :

Un excédent de clôture 2023 de 16 791 638,75€.

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- Article 001 : Excédent d'investissement reporté : 16 791 638,75€.

Pour la section de fonctionnement :

Un excédent de clôture 2023 de 6 050 469,15€

Monsieur le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 4 050 469,15€
- Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2 000 000,00€

Pour information, le montant des restes à réaliser 2023 qui seront repris au BP 2024 s'élèvent à :

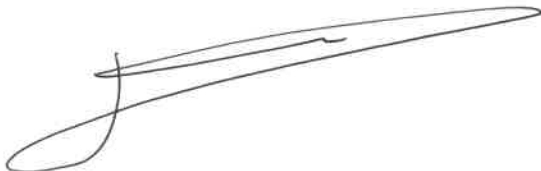
- *en dépenses :*
 - *au chapitre 20 : 144 62,18€*
 - *au chapitre 204 : 12 298 041,79€*
 - *au chapitre 21 : 579 633,69€*
 - *au chapitre 23 : 1 371 730,56€*
- *en recettes :*
 - *au chapitre 13 : 3 915 357,27€*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 09 avril 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Aimé DELABRE



Le Président,

Jacques HURLUS

